

- LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT -

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui décrit le cadre de vie, en fonction des valeurs éducatives privilégiées choisies pour l'établissement, et constitue un support de dialogue au sein des équipes et avec les familles.

Ce document est obligatoire et doit être transmis à la Pmi et à la Caf des Yvelines.

Il comprend les éléments suivants :

➤ **un projet éducatif**, structuré par tranches d'âge (0-4 ans et 4-6 ans) pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.

Il décrit notamment les activités, la prise en compte du rythme propre à chaque enfant, l'apprentissage de l'autonomie, la prise des repas, l'hygiène et le sommeil, la circulation de l'enfant dans les différentes pièces, l'ouverture des activités sur l'extérieur.

➤ **un projet social**

Il décrit la réponse de la structure aux besoins spécifiques des enfants et des familles du quartier, de la commune où est implanté l'équipement et son intégration dans l'environnement.

➤ **les prestations d'accueil proposées** : accueil régulier, occasionnel, périscolaire (avec les écoles concernées), accueil d'urgence.

➤ le cas échéant, les dispositions particulières prises pour **l'accueil d'enfants atteints d'un handicap** ou d'une maladie chronique.

➤ **la présentation des compétences professionnelles mobilisées**, précisant l'organisation des concertations entre les membres du personnel, la formation et le soutien de celui-ci.

➤ **pour les services d'accueil familial**, les modalités de formation des assistantes maternelles, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci

➤ **la définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service** : présence pour préparer l'entrée de l'enfant dans la structure, accueil lors de l'arrivée et du départ quotidiens de l'enfant, participation à des activités, continuité du lien entre la vie familiale et la vie de l'établissement, soutien à la fonction parentale.

➤ **les modalités de relation avec les organismes extérieurs**, notamment autres services ou structures Petite enfance du quartier de la commune.